



SAINT-THURIËN, le 21 septembre 2022

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIËN le

Mercredi 28 septembre 2022 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Création d'une installation de méthanisation à GUISCRIF, F.
- 2°) Aménagements cyclables Rue de Querrien : demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 3°) Promotion interne : création et suppression d'emploi,
- 4°) Protection sociales complémentaire – négociations : mandat au Centre de Gestion,
- 5°) Médiation préalable obligatoire : adhésion à la mission proposée par le Centre de Gestion,
- 6°) Eclairage public : modification des horaires,
- 7°) Instauration d'une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie,
- 8°) Budget 2022 : décisions modificatives,
- 9°) Vœu relatif au bouclier énergétique tarifaire,
- 10°) Quart d'heure de libre expression.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle et chacun doit se munir de son propre stylo.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-et-un septembre, s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Étaient présents : Nicolas LE NAOUR (à 19 heures), Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Laurent MINTEC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES (a donné pouvoir à Christine KERDRAON), Nicolas LE NAOUR (a donné pouvoir à Fabienne LE GALL).

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20220407

Objet : Instauration d'une aide aux particuliers pour l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie

Le Maire indique que la Commune de SAINT-THURIEN souhaite promouvoir la préservation des ressources naturelles et notamment l'eau. Afin de sensibiliser l'ensemble des thuriennois à la problématique de la ressource en eau, elle propose la mise en place d'une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie.

Cette installation permettra aux particuliers de faire des économies et d'agir pour l'environnement. Récupérer l'eau de pluie est un geste à la fois économique et écologique. Ce dispositif a pour but d'encourager les particuliers soucieux de préserver cette ressource naturelle et de réduire leur consommation d'eau.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'instauration d'un dispositif d'aide à l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie dans la limite d'une subvention par foyer par période de 5 années pour les personnes domiciliées à SAINT-THURIEN,
- Dit que le montant de l'aide s'élèvera à :
 - o 25 € pour l'achat d'une cuve d'une capacité supérieure ou égale à 300 litres,
 - o 40 € pour une cuve dont la contenance est comprise entre 500 et 1 000 litres.
- Dit que cette aide sera versée sur présentation des justificatifs demandés, à savoir :
 - o 1 courrier de demande d'aide,
 - o La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
 - o La copie de la facture acquittée libellée aux nom, prénom et adresse du bénéficiaire et faisant apparaître le volume de la cuve (minimum : 300 litres – maximum : 1 000 litres) et dont la date est postérieure au 28 septembre 2022,
 - o Un RIB.

Fait à SAINT-THURIEN, le 4 octobre 2022
Le Maire,

Christine KERDRAON

